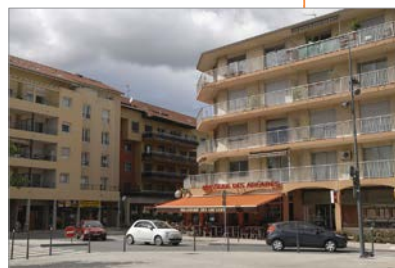
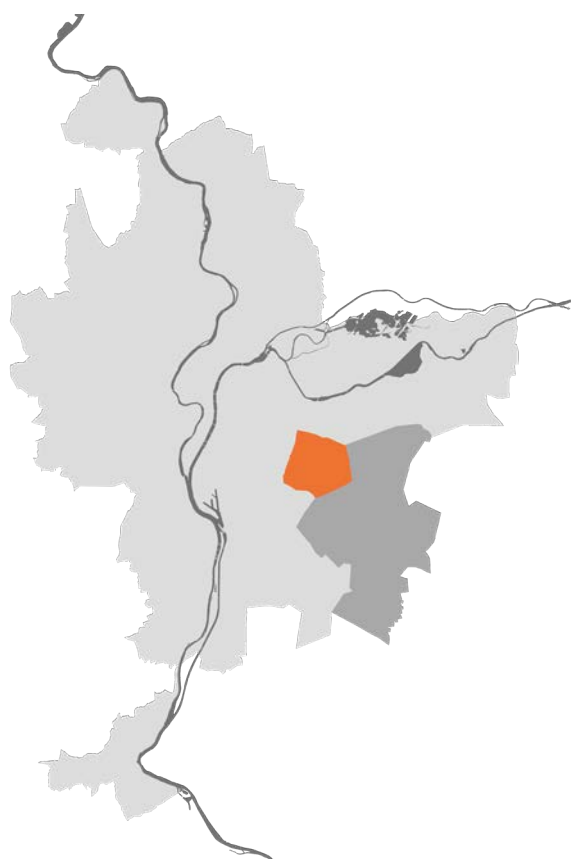


RÉVISION N°2
Approbation- 2019

BRON

REGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Rues Edgar Quinet et Pierre Curie.....	p.4
PIP A2 - Rue Laborde.....	p.6

Périmètre d'intérêt patrimonial

Rues Edgar Quinet et Pierre Curie

Identification

Localisation : Rues Edgar Quinet et Pierre Curie

Typologie : Tissu d'habitat pavillonnaire ordonné sur rue, antérieur à 1970

Valeur : Paysagère, urbaine et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Les rues Edgar Quinet et Pierre Curie sont deux axes sur lesquels viennent s'implanter un tissu d'habitat pavillonnaire très dense.
- Ce périmètre englobe un secteur d'habitat pavillonnaire, lui-même entouré par une grande surface occupée également par de l'habitat pavillonnaire mais dont les caractéristiques ne présentent pas les mêmes qualités.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble s'organise selon une logique de composition commune à toutes les parcelles et toutes les maisons.
- Les parcelles se développent dans la longueur. La maison s'implante en léger retrait des voies derrière un frontage privé végétalisé.
- Les maisons ne sont pas toutes identiques, mais l'ensemble porte toutefois un caractère sériel par l'uniformité du gabarit et de la morphologie du bâti ainsi que par la forme du couvrement, une toiture à deux pans à faîtage perpendiculaire à la voie et à croupe au minimum sur la rue. Malgré leurs différences, les maisons présentent des caractéristiques communes : deux niveaux surmontant un rez-de-chaussée accueillant un garage, accès directement à l'étage par un escalier extérieur, composition symétrique de la façade principale autour de la porte d'entrée,

cheminée. Certaines maisons se distinguent par des galeries extérieures, des extensions en façade principale, ou par une modénature plus riche, comme des décors traités par une bichromie des enduits, des appuis de baies en saillie, marquises ou brise-soleils.

- Les maisons s'implantent de manière régulière et ménagent des espaces entre elles, cette discontinuité bâtie est très prégnante dans le paysage. Cependant à l'alignement, l'enchaînement des clôtures des frontages et des portails assure une continuité bâtie sur la rue. Cette continuité très poreuse est composée d'un mur bahut maçonné surmonté soit d'une partie ajourée maçonnée également soit d'une grille de ferronnerie. Ce mode de clôture permet des vues sur les espaces privés végétalisés et donne sa qualité paysagère au tissu.
- L'implantation organisée et raisonnée des maisons a permis de conserver des cœurs d'îlots non bâtis très verts.



Périmètre d'intérêt patrimonial

Rues Edgar Quinet et Pierre Curie

Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...).

Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration.

Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Respecter le principe de composition du plan masse : les constructions s'implantent selon les mêmes principes que les bâtiments existants avec l'objectif de préserver les frontages végétalisés ainsi que la surface des jardins et les cœurs d'îlots libres.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans et à croupe. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le faîtage est perpendiculaire à la voie.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur le cœur d'îlot.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

La construction sur limite séparative n'est pas autorisée.

Les surélévations du volume principal sur rue ne sont pas admises.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Le doublage de la clôture par une haie d'essences variées est encouragé.

Identification

Localisation : Rue Laborde, angle boulevard Pinel et des rues Julien Baudrand, Cortelain et des Essarts.

Typologie : Tissu d'habitat pavillonnaire ordonné sur rue, antérieur à 1970

Valeur : Paysagère, urbaine et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble s'implante à l'ouest de la commune, en limite du 8ème arrondissement de Lyon.
- Ce périmètre concerne le bâti implanté, de part et d'autre, et sur une portion de la rue Laborde ainsi que le long d'une partie du boulevard Pinel.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble présente des grandes qualités architecturales et bâties.
- L'implantation est régulière, en retrait d'alignement, en discontinuité et derrière un frontage privé végétalisé.
- Le tissu est composé d'une succession de villas du début du XXe siècle aux typologies variées. Les gabarits et les morphologies diffèrent. Le langage architectural est également varié, allant d'une expression plutôt épurée à des décors architecturaux plus riches comme la présence de décors peints, consoles en bois, épis de faîtage en zinc, marquise en verre, moulures... La qualité architecturale est rehaussée par la présence de maisons bourgeoises.
- Le bâti s'implante selon une discontinuité bâtie relative, en effet les maisons s'assemblent parfois par groupement de deux ou trois. La continuité bâtie sur rue est assurée par les clôtures des frontages et des propriétés.

- Les clôtures sont pour la plupart ajourées mais leurs hauteurs varient. Plusieurs modes de clôtures sont représentés : mur bahut surmonté d'une grille de ferronnerie pleine ou ajourée, mur haut légèrement crénelé ou mur plein. Le taux de transparence des clôtures même s'il n'est pas généralisé à toutes les propriétés permet des vues sur la végétation présente dans les espaces privés. Cette caractéristique donne sa qualité paysagère au tissu.

- Les parcelles présentent des masses de boisements notables. À noter la présence de grands cèdres. Les cœurs d'îlots sont non bâtis, ce qui laisse la place à la végétation.



Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et les éléments architecturaux qui les accompagnent (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...).

Une réinterprétation contemporaine de ces dispositifs traditionnels peut être envisagée, sous réserve d'une bonne intégration.

Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin.

- En cas de constructions neuves :

Les constructions neuves respectent le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Respecter le principe de composition du plan masse : les constructions s'implantent selon les mêmes principes que les bâtiments existants avec l'objectif de préserver les frontages végétalisés ainsi que la surface des jardins et les cœurs d'îlots libres.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain et sur le cœur d'îlot.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Le doublage de la clôture par une haie d'essences variées est encouragé.